

17/11/2009 - Santé-Sécurité

Comprendre les suicides pour mieux les prévenir

Le suicide est-il lié à une cause privée ou trouve-t-il son origine dans le travail ? Les quatre experts présents, parmi lesquels Patrick Légeron, au débat organisé par l'association des journalistes de l'Information sociale invitent les entreprises à toujours chercher ce qui les implique pour mieux prévenir.

Les quatre intervenants (*) présents le 12 novembre à la table ronde organisée par l'Association des journalistes de l'information sociale (Ajis) sont unanimes sur un point : progressivement, les entreprises sortent du déni en matière de stress au travail et de risques psychosociaux.

Disposer d'indicateurs

Mais tous soulignent une carence : l'absence de données statistiques fiables sur le phénomène du stress au travail. Nul ne sait aujourd'hui chiffrer précisément le nombre de suicides liés au travail. " Nous avons besoin de données pour pouvoir cibler les actions qualitatives à mener, souligne François Cochet, directeur associé du cabinet conseil Secafi qui intervient dans les entreprises à la demande des CHSCT. Souvent, les entreprises ne bougent pas tant qu'elles n'ont pas de chiffres ", constate-t-il Patrick Legeron milite lui pour l'établissement d'une cartographie précise des causes du stress au travail. "Cela permettra d'identifier les formes d'organisation du travail pathogènes".

Sortir d'une logique de responsabilité

Les 4 experts invitent les entreprises à se donner le temps et les moyens de comprendre. C'est particulièrement vrai lors d'un suicide. "Le plus désastreux est de renvoyer cet acte immédiatement à une cause privée, souligne Valérie Langevin, de l'INRS. C'est contreproductif en terme de communication", alerte-t-elle. François Cochet est favorable " à une enquête systématique, avec les représentants du personnel, pour chercher ce qui implique l'entreprise (même pour une part infinitésimale) non pas dans une démarche de responsabilité mais de prévention. Rechercher les causes pour comprendre et non pour désigner un coupable". Qu'aurait pu faire l'entreprise pour éviter le suicide ?

Les autopsies psychologiques

Dans le rapport qu'il a remis au gouvernement il y a 18 mois avec Philippe Nasse, Patrick Légeron préconisait l'utilisation des autopsies psychologiques. "Or, rien n'a été fait, déplore-t-il. C'est la proposition la plus rejetée de notre rapport. C'est dommage. Car le suicide est un phénomène complexe. Il est nécessaire de pouvoir comprendre la part privée ou professionnelle de cet acte ". Lors de ce débat, il a tenu publiquement à "apporter son soutien" au cabinet Technologia, mis en cause pour avoir effectué une telle autopsie chez Renault et permettre au constructeur automobile, sur la foi de cette autopsie, de se dédouaner de sa responsabilité ([lire notre article](#)).

Ne pas culpabiliser les cadres

Philippe Douillet, chef de projet à l'Anact, est frappé enfin par "la profusion d'appels d'offres lancés par les entreprises pour former leurs cadres à la prévention du stress. Il faut faire attention, prévient-il, à ne pas renvoyer toute la responsabilité sur l'encadrement ". "Le risque zéro n'existe pas, s'est énérvé Patrick Légeron. Il faut certes former les cadres mais aussi les partenaires sociaux. Il faut donner envie d'agir aux entreprises". L'un des biais justement est de chiffrer le retour sur investissement que les directions peuvent attendre d'une prévention active contre le stress.

Par **Dominique Le Roux**

() Valérie Langevin, psychologue à l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité)*

Philippe Douillet, chef du projet « Prévention du stress et des risques psychosociaux » à l'Anact (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail)

Patrick Légeron, directeur général de Stimulus (cabinet conseil)

François Cochet, directeur associé de Secafi (cabinet conseil auprès des CHSCT notamment)